

ARRETE DU PRESIDENT

/

2026-AI87

Objet : Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Frédéric RAGER, conseiller communautaire délégué.

Le président de la Communauté de communes Vie et Boulogne
24, rue des Landes
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-9,

Vu la séance du conseil communautaire du 30 mars 2026, au cours de laquelle Monsieur Frédéric RAGER a été élu membre du bureau communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2026 portant délégation de pouvoirs au président et au Bureau,

Considérant que le président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et aux autres membres du bureau,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Frédéric RAGER, membre du bureau communautaire, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : contrôle et entretien des installations d'assainissement non collectif
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, suivi et concertation avec les divers organismes dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Lutte contre les organismes nuisibles pour les cultures et le milieu aquatique, les espèces nuisibles ou dangereuses.

Article 2 : Délégation permanente est donnée à Monsieur Frédéric RAGER à l'effet de signer et prendre au nom du président tous les actes, décisions, conventions, documents, correspondances, engagements et liquidations comptables relevant des domaines de sa délégation de fonction.

Article 3 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée au préfet de la Vendée, au comptable de la Collectivité. Cet arrêté sera publié sur le site internet de la Communauté de communes Vie et Boulogne et notifié à l'intéressé.

Fait au Poiré sur Vie, le 31 mars 2026.



Le président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes 6 allée de l'Île-Gloriette CS 24111 44041 Nantes Cedex dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le

Signature de l'intéressé(e)